

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 juin 2026

N° 2026-05

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. GUIZIOU Pierre, maire.

Date d'envoi de la convocation : 29 mai 2026

Présents : M. GUIZIOU Pierre, Maire ; M. ABJEAN Pierre, Mme NICOLAS Anne-Cécile, M. ABIVEN Nicolas, Mme LE TRAON Sandrine, M. SERVEL Philippe, Mme MAYOL Sandrine, M. LE HIR Laurent, adjoints au maire ; M. BOSSARD Jacques, Mmes NEDELEC Véronique, LE HIR Claude, BEGOC JURADO Emmanuelle, MM. L' HOUR Stéphane, BESSON Stéphane, Mme RIOU Sandrine, M. TORCHEN Erwan, Mme LE BOT Carole, M. KERMARREC Yann, Mme LESCOUALCH Céline, MM. BOUCHER David, OLLIVIER David, Mme JEZEQUEL Audrey, M. TANNE Nicolas, Mme L'AZOU Laura

Ont donné procuration : Mme LEMOINE-LESTOQUOY Catherine a donné procuration à M. SERVEL Philippe ; M. BARREAU Eric a donné procuration à L' HOUR Stéphane ; Mme KÖNIG Coralie a donné procuration à Mme LE TRAON Sandrine

Absents/excusés :

Secrétaire de séance : Mme JEZEQUEL Audrey

Avec sa convocation à la présente réunion, chaque membre du conseil municipal a reçu par internet :

- Une note de synthèse des questions inscrites à l'ordre du jour
- Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 avril 2026

Depuis le conseil du 9 avril 2026, ont été transmis les comptes rendus des commissions suivantes :

- « Vie associative, animation, culture, patrimoine et communication » des 20 et 29 avril 2026
- « Enfance, jeunesse et liens intergénérationnels » du 29 avril 2026
- « Aménagement du territoire, cadre de vie, voirie et réseaux » du 20 mai 2026
- « Finances, économie et ressources humaines » du 21 mai 2026

Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026 n'apporte pas d'observations et est adopté à l'unanimité.

Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Nombre de délégués à élire : 15

Nombre de suppléants à élire : 5

Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents et représentés : 27

Nombre d'abstentions : 0

Nombre de votants : 27

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrage déclarés blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

Nombre de listes déposées : 1

Nom du candidat tête de liste : Pierre GUIZIOU

Suffrages obtenus : 27

Nombre de délégués obtenus : 15 Nombre de suppléants obtenus : 5

Noms des délégués :

M	GUIZIOU	Pierre
Mme	NICOLAS	Anne-Cécile

M	ABJEAN	Pierre
Mme	MAYOL	Sandrine
M	SERVEL	Philippe
Mme	LE TRAON	Sandrine
M	ABIVEN	Nicolas
Mme	LEMOINE LESTOQUOY	Catherine
M	LE HIR	Laurent
Mme	NEDELEC	Véronique
M	OLLIVIER	David
Mme	RIOU	Sandrine
M	KERMARREC	Yann
Mme	L'AZOU	Laura
M	BOSSARD	Jacques

Noms des suppléants :

Mme	LE HIR	Claude
M	TANNE	Nicolas
Mme	KÖNIG	Coralie
M	BARREAU	Eric
Mme	LE BOT	Carole

Cf procès-verbal annexé

2026-05-01 Projet de cession d'un délaissé de voirie communale
❖ **Mmes PENGAM – route de Kerivoal**

M. LE HIR expose :

Mmes Pengam, propriétaires de la parcelle cadastrée ZE n°162, à Fraval, demandent à faire l'acquisition d'un délaissé de voirie communale. Cette portion de terrain est d'une contenance cadastrale approximative de 363 m².



La surface sera déterminée par bornage réalisé par un géomètre.
Le projet sera soumis à une enquête publique locale de quinze jours.

Vu la saisine des Domaines,
Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du territoire, cadre de vie, voirie et réseaux,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **Accepte la cession d'un délaissé de voirie communale à Mmes PENGAM, situé à l'ouest de la parcelle cadastrée section ZE n°162,**
- **Fixe le prix de la cession à 2,5 €/m² soit 910 €, conformément à l'avis des Domaines,**
- **Autorise le maire à signer l'acte de vente et toutes autres pièces nécessaires à cet effet si le projet n'apporte ni observation, ni réclamation défavorable au cours de l'enquête publique locale.**
- **Précise que les frais engendrés par cette opération (géomètre, notaire ...) sont à la charge de Mmes PENGAM.**

2026-05-02 Acquisition de plein droit d'un bien sans maître

❖ Parcelle section ZA n°232 - Lesgall

M. le maire expose :

M. REFLOCH Yves Marie, propriétaire de la parcelle cadastrée section ZA n° 232, située à Lesgall, d'une contenance de 420 m², est décédé en 1973, il y a plus de 30 ans.

La commune a par ailleurs obtenu du service de publicité foncière l'assurance que le dernier propriétaire est bien M. REFLOCH, décédé le 27 juin 1973.

Les services du Domaine ont également confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession de ces biens.

Cette parcelle revient donc à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit.



Le projet sera soumis à une enquête publique locale de quinze jours.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles l'article L1123-1 et L 1123-2,

Vu le code civil, notamment son article 713,

Vu la saisine du service de publicité foncière,

Vu la saisine des Domaines,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du territoire, cadre de vie, voirie et réseaux,

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- **Accepte l'acquisition d'un bien sans maître, situé à Lesgall, parcelle cadastrée section ZA n° 232.**

2026-05-03 Maison de l'emploi Lesneven Côte des Légendes : désignation de représentants

Mme MAYOL expose :

Les statuts de la Maison de l'emploi Lesneven Côte des Légendes prévoient la participation d'un représentant de chaque commune de la Communauté Lesneven Côte des Légendes.

À cet effet, le conseil municipal est invité à désigner un(e) représentant(e) titulaire ainsi qu'un(e) suppléant(e), pour siéger au sein de l'association.

Le rôle de ce représentant : Participer aux assemblées générales, faire remonter les besoins spécifiques de la commune et co-construire les dynamiques locales du territoire.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ***Désigne Mme Sandrine MAYOL comme représentante titulaire, et Mme Sandrine RIOU comme représentante suppléante.***

Questions diverses

Point sur les travaux :

Extension de l'aire de covoiturage à Saint Eloi (45 places) : début des travaux le 1^{er} juin

Terrain de foot : reprise du terrain A la 1^{ère} semaine de mai

Maison de l'enfance : les travaux suivent leur cours. Un bilan financier de l'opération sera présenté aux commissions « gestion des équipements communaux » et « Finances, économie et personnel communal ».

Calendrier des cérémonies/festivités :

18 juin : cérémonie à Kerbiquet

20 et 21 juin Brest 44 dans le bourg et à Trebodennic

27 juin Fête du bourg

9 juillet à 11h : pose de la première pierre – Maison de l'enfance

27 septembre : élections sénatoriales

Date du prochain conseil : jeudi 2 juillet

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire lève la séance à 19h45.

Le maire,

La secrétaire,

Pierre GUIZIOU

Audrey JEZEQUEL

